

# RICHTER

## CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- La signature du réclamant doit être attestée.
- Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

### PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.
- Le créancier doit déclarer la raison sociale complète de la compagnie ou du réclamant.

### PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un relevé de compte détaillé doit accompagner la preuve de réclamation et doit refléter les date, numéro de facture et montant de chaque facture ou charge, ainsi que les date, numéro et montant de tout crédit ou paiement. Un relevé de compte sera considéré comme incomplet si ce dernier commence avec un solde d'ouverture. Le créancier doit également indiquer ses adresse postale, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et adresse électronique.

### PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un créancier non garanti (sous-paragraphe A) doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.
- Un créancier à titre de locateur suite à la résiliation d'un bail doit compléter le sous-paragraphe B et joindre tous les détails et les calculs.
- Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe C et joindre les documents de garantie.
- Un agriculteur, un pêcheur ou un aquiculteur doit compléter le sous-paragraphe D.
- Un salarié doit compléter le sous-paragraphe E, le cas échéant.
- La partie F doit être complétée relativement à un régime de pension.
- Un créancier ayant une réclamation contre les administrateurs, lorsqu'une proposition le prévoit, doit compléter le sous-paragraphe G et y joindre tous les détails et les calculs.
- Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe H.

### PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit indiquer **s'il est** ou **n'est pas lié** au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, en rayant ce qui n'est pas applicable.

### PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :
  - a) au cours des **trois mois** précédant l'ouverture de la faillite, dans le cas où le réclamant et le débiteur **ne sont pas liés**;
  - b) au cours des **douze mois** précédant l'ouverture de la faillite, dans le cas où le réclamant et le débiteur **sont liés**.

### PROCURATION

- a) un créancier peut voter en personne ou par procuration;
- b) une débitrice ne peut être nommée à titre de fondée de pouvoir pour voter à toute assemblée des créanciers;
- c) le syndic peut être désigné à titre de fondé de pouvoir pour le bénéfice de tout créancier;
- d) afin qu'une personne dûment autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détentrice d'une procuration dûment exécutée. Le nom du créancier doit apparaître sur la procuration.

T. 514.934.3400  
F. 514.934.8603  
[reclamations@richter.ca](mailto:reclamations@richter.ca)

Richter Groupe Conseil Inc.  
Richter Advisory Group Inc.  
1981 McGill College  
Montréal (QC) H3A 0G6

Montréal, Toronto

# RICHTER

## PREUVE DE RÉCLAMATION

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite de **4381815 Canada Inc.** de la ville de Pointe-Claire, province de Québec, et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de \_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis \_\_\_\_\_ (préciser le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant)).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débiteur était, à la date de la faillite, soit le 25 octobre 2018, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(Autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.  
(« Créancier chirographaire »)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(« Créancier privilégié »)

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après.  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2 (1) pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

T. 514.934.3400  
F. 514.934.8603  
[reclamations@richter.ca](mailto:reclamations@richter.ca)

Richter Groupe Conseil Inc.  
Richter Advisory Group Inc.  
1981 McGill College  
Montréal (QC) H3A 0G6 Montréal, Toronto

FORMULAIRE 31 (suite)

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(A remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature du créancier

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de **4381815 Canada Inc.**

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
(nom du créancier) (nom du village ou de la ville)

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_,

mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci \_\_\_\_\_  
(étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature du créancier

Par : \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin